



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emplois</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p>	<p>Note de mobilité</p> <p>DGER/SDEDC/2025</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 8

Objet : premier appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLEFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2025

Destinataires d'exécution
<p>Administration centrale (DGER et SRH) Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p>

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou

susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2025. Elle organise le premier des deux appels à candidatures sur ces postes.

Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis (CFA), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements.

Les emplois ouverts au recrutement sont régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles et donnent lieu à détachement.

Textes de référence : Décret n°2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020).

Les postes de direction en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sont pourvus dans le cadre d'une procédure spécifique de mobilité et de recrutement. Il s'agit des postes de direction ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centres constitutifs régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence et dont la liste est fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 pris pour l'application de ce décret (« *arrêté-liste* »).

La présente note de service a pour objet, d'une part, d'assurer la publication des postes susmentionnés qui sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2025. D'autre part, en complément de la charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (hors IEA), disponible en ligne sur le site ministériel BO.Agr : note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-101>, cette note présente les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1^{er} septembre 2025.

Elle comporte les trois parties suivantes :

- A – Dispositions générales ;
- B – Cas particuliers ;
- C – Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2025.

A – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction en EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, **doivent obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact, avec les autorités mentionnées sur la fiche du poste qui les intéresse, publiée en annexe de la présente note**. Selon le niveau fonctionnel de l'emploi, il s'agit soit du chef d'établissement (pour les postes de directeur adjoint, ou de directeur de centre constitutif) ou de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), autorité académique (pour les postes de directeur d'EPLEFPA). Cette étape préalable obligatoire permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) visé(s), ainsi que des objectifs attendus. Les coordonnées correspondantes figurent au bas des fiches de poste.

L'accès à ces postes se fait par voie de détachement pour les candidats remplissant les conditions d'accès au statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, les conditions d'accès au statut d'emploi sont rappelées en partie V de la présente note.

Les candidats retenus ne remplissant pas les conditions d'accès au statut d'emploi pourront être affectés en qualité de « faisant fonction ».

Sous réserve des nécessités de service, la mobilité des directeurs, qu'ils soient ou non détachés dans un emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en EPLEFPA, est annuelle et prend effet à la rentrée scolaire suivante.

La campagne annuelle de mobilité repose sur deux appels à candidatures. Le premier appel est organisé par la présente note de service. Il est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A. Il est également ouvert aux agents contractuels du ministère en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) dont la fin est prévue au 31 août 2025.

Recrutement contractuel CDD

Le recrutement est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires puis aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

En cas de recrutement infructueux des candidats énoncés précédemment, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Les résultats seront publiés le 21 mars 2025.

Le second appel à candidatures, prévu le 27 mars 2025, sera ouvert aux mêmes candidats. Les résultats en seront publiés le 16 mai 2025.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne feront l'objet d'une publication au fil de l'eau pour assurer une prise de poste au 1er septembre 2025 au plus tard.

La durée d'affectation sur les postes de direction en EPLEFPA doit permettre d'assurer un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau. En tout état de cause, l'ensemble des emplois de direction en EPLEFPA sont inscrits sur arrêté liste. Le décret du 5 novembre 2019 limite à huit ans la durée totale d'affectation sur le même poste (article 6 : « *La nomination dans les emplois régis par le présent décret est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une **durée maximale de quatre ans renouvelable une fois**.* »).

Le renouvellement à l'issue de la période de quatre ans peut intervenir sur demande expresse de l'agent, formulée trois mois au plus tard avant le terme de la période de quatre ans, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi. Par ailleurs, le statut d'emplois n'autorise que deux situations de « prolongation exceptionnelle » du détachement dans le même emploi, sur demande expresse de l'agent, dans la limite de deux ans suivant le terme de la durée maximale : soit pour permettre d'assurer la liquidation des droits à pension au taux maximum, soit pour un fonctionnaire se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge qui lui est applicable. La prolongation peut être accordée par le service des ressources humaines (SRH) du ministère sous réserve de l'intérêt du service, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi, pour une durée plafonnée à deux ans (article 7 du décret du 5 novembre 2019).

Conformément à la charte de gestion du 11 février 2020 mentionnée en référence, les personnels primo détachés dans le statut au titre de la fonction de directeur adjoint depuis le 1^{er} septembre 2022, qui souhaitent solliciter leur réaffectation sur le poste antérieur d'enseignant ou de CPE qui leur a été préservé, doivent en faire la demande formelle auprès des ressources humaines (SRH), avec copie à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avant l'ouverture du second tour de la campagne.

Seuls les postes des agents ayant saisi une déclaration d'intention de mobilité (DIM) et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2025 sont publiés à la mobilité. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service ou lorsque l'agent a atteint ou atteindra à la rentrée scolaire 2025 la durée maximale d'affectation sur un même emploi, prévue à l'article 6 précité du décret du 5 novembre 2019.

Tout agent nommé sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note qui n'a jamais été détaché dans un emploi de même niveau ou affecté sur un poste de directeur de centre constitutif équivalent sera convoqué à l'Institut Agro Dijon par la direction de la formation professionnelle **à compter du 7 juillet 2025, à 14h00**, pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Institut Agro Dijon.

Les conditions d'éligibilité et d'affectation varient selon le statut juridique des postes publiés, qui est précisé sur la fiche de poste.

I – Personnels concernés

Peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note :

- les directeurs et directeurs-adjoints, ainsi que les directeurs de centres constitutifs d'EPLFPA fonctionnaires, détachés dans l'un des emplois inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 et ayant formulé une déclaration d'intention de mobilité (DIM) conformément à la note de service DGER/SDEDC/SG/SRH/SDCAR/n° 2024-533 du 25 septembre 2024 ;

- et, qu'ils aient ou non participé au cycle préparatoire mentionné au point 3.2. de la charte de gestion :
 - les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle A et présentant les conditions d'ancienneté précisées plus bas ;
 - les directeurs contractuels en CDI ou en CDD dont la fin est prévue au 31 août 2025.
 - Conformément aux dispositions générales, en cas de recrutement infructueux d'un personnel énoncé ci-dessus, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Le détachement dans les emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centre constitutif régis par le décret du 5 novembre 2019 susmentionné étant réservé aux fonctionnaires, les agents contractuels ne pourront prétendre au détachement dans l'emploi, y compris lorsqu'ils sont bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

II – Conditions de détachement dans le statut d'emploi.

Les conditions de détachement dans le statut d'emplois pour l'ensemble des postes de directions d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A : <ul style="list-style-type: none"> - Soit avoir au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement*, - Soit justifier 5 ans de service dans un grade d'avancement. Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN) agrégé, maitre de conférence...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe II	Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors-échelle A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Justifier de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois culminant au moins à la hors-échelle A ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* grade d'avancement :

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.

A l'instar des emplois fonctionnels de l'administration centrale, les agents détachés dans le statut sont soumis à une période dite probatoire de 6 mois durant laquelle il peut être mis fin au détachement à tout moment et sans préavis. Cette période probatoire ne s'applique pas en cas de reconduction dans un même emploi mais est applicable lors de toute mobilité.

III – Procédure de mobilité dédiée aux agents relevant du MASA

La procédure dématérialisée de mobilité et de recrutement sur les postes de directeur en EPLEFPA, est accessible uniquement aux agents relevant du MASA.

Elle se déroule uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par ces candidats via le téléportail « AgriMob » (<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>) ouvert à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, DRAAF-DAAF/SRFD-SFD d'origine et d'accueil, Igaps, DGER/responsable du programme 143 et gestionnaires du service des ressources humaines du ministère).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec la (ou les) autorité(s) académique(s) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s) et, pour un poste d'adjoint, le(s) chef(s) d'établissement, les agents du ministère saisissent leur(s) vœu(x) de candidature sur le téléportail **du 6 au 26 février 2025 à minuit**.

En validant (*signant*) le formulaire de candidature en ligne, les agents s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Seules les **candidatures validées** (*signées*) seront prises en compte car visibles et consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé).

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les candidats figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail leur permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit **jusqu'au 27 février 2025**) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

Les pièces suivantes doivent **impérativement** être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés rédigée sur papier libre ;
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou dans l'emploi de détachement ou pour les contractuels le dernier arrêté d'affectation ;
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative) ;
- l'annexe B bis, si besoin, en cas de « mobilité double » (il s'agit d'une demande de mobilité déposée sous réserve de l'obtention de la mobilité du conjoint, elle/lui aussi fonctionnaire du MASA) ;
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2.de la charte de gestion.

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MASA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère et n'ont donc plus de compte Agricol (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) (par exemple, les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)) doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricoll (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA mais affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, solliciter la création de leur compte Agricoll. À cet effet, ils doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

IV – Procédure de candidature par les agents externes au ministère

Les candidats externes au ministère répondant aux conditions mentionnées au point I. doivent suivre la procédure précisée ci-après, qui comporte deux démarches, à conduire **simultanément**.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note.

La date limite de transmission de leur dossier, sous couvert de la voie hiérarchique, est également fixée au **27 février 2025, cachet de la poste faisant foi**. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de ces candidatures.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique.

4.1 – Démarche administrative

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés,
- un curriculum vitæ (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement, ou pour les agents contractuels, le dernier arrêté d'affectation ou tout document attestant d'une affectation opérationnelle sur un poste à responsabilité,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative), ou pour les agents contractuels, la copie des contrats accompagnés des certificats de travail attestant d'un poste à responsabilité,
- les annexes B, *B bis* (si besoin, en cas de « *mobilité double* ») et C **visées par le supérieur hiérarchique direct**,
- les annexes D et E comportant les **avis motivés des supérieur et autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

Le dossier complet est transmis par l'autorité hiérarchique d'origine, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) l'emploi (les emplois) postulés, **au plus tard le 27 février 2025**, cachet de la poste faisant foi.

En parallèle, et au plus tard le 27 février 2025, le candidat adresse un exemplaire des annexes B, *B bis* et C, sous format électronique (PDF), simultanément :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 » ;

- au réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), sur la messagerie fonctionnelle liste-raps-sg@agriculture.gouv.fr.

La date de réception des courriels correspondants fera foi pour l'appréciation du respect du délai de candidature susmentionné.

4.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

A la suite de la prise de contact avec la (ou les) autorité(s) académique(s) (à savoir, le DRAAF/DAAF) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), et le directeur d'EPLEFPA pour un poste d'adjoint ou de directeur de centre constitutif, obligatoire pour présenter leur candidature et prendre connaissance du contexte, des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) ainsi que des objectifs attendus, les candidats intéressés confirment leur démarche en adressant directement à l'autorité académique leur candidature avec leur liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae actualisé, avant le 27 février 2025**, à l'adresse de messagerie électronique mentionnée sur la (les) fiche(s) de poste.

V – Étapes et calendrier de la procédure d'examen des candidatures

Outre le point 3.5. de la charte de gestion du 11 février 2020, mentionnée ci-dessus, concernant les emplois de direction régis par le décret du 5 novembre 2019, les étapes et modalités d'examen des candidatures sur les postes de direction en EPLEFPA sont les suivantes.

5.1 – Traitement et transmission des dossiers par les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine

Les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine des **candidats agents du ministère** (dont DRAAF-DAAF/SRFD-SFD pour les candidats affectés en EPLEFPA) saisissent leurs avis circonstanciés dans **AgriMob du 27 février au 4 mars 2025, minuit**.

Pour leur prise en compte, les **candidatures externes au MASA** doivent également être saisies dans Agorha Mobilité, ainsi que les avis les concernant. A cet effet, les supérieurs et autorités hiérarchiques de ces candidats doivent en avoir transmis le(s) dossier(s) revêtus de leurs avis circonstanciés, **au plus tard le 4 mars 2024** :

- à l'autorité académique mentionnée sur la (ou les) fiche(s) du (ou des) poste(s) demandé(s) ;
- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la messagerie fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 ».

5.2 – Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

Après audition des candidats, le DRAAF formule un avis sur chaque candidature reçue, y compris celles des agents qu'il n'aura pas auditionnés. Il effectue un classement qui comporte au moins trois noms pour chaque emploi lorsque le nombre de candidatures le permet. Ces **avis et classements sont saisis par le DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD dans AgriMob** et reportés dans l'annexe 1 b du Guide du recrutement établie pour chaque poste ayant reçu une(des) candidature(s) (note de service SG/SRH/SDCAR/2019-109 du 6 février 2019).

Cette annexe, signée par le DRAAF/DAAF, est transmise **au plus tard le 12 mars 2025, minuit**, à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2025 ».

Le SRFD-SFD assure l'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature, à l'issue de la présélection, par l'envoi d'un courriel ou d'un courrier de refus (modèle disponible dans le Guide du recrutement).

5.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général (SRH).

Le DGER désigne le candidat retenu après avis de l'IGAPS référent saisi dans AgriMob du 13 au 18 mars 2025. Le Secrétariat général (SRH) procède à la nomination. Les candidats retenus qui ne remplissent pas les conditions de détachement dans le statut d'emplois correspondant sont nommés comme faisant-fonction pour la durée de l'année scolaire 2024-2025.

Les résultats de ce premier appel à candidatures seront publiés le **21 mars 2025**, sur le site recruteur du MASA (<https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/>). Ils seront également consultables sur le site internet ChloroFil (<https://chlorofil.fr/>).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la notification de la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B – CAS PARTICULIERS

I – Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

L'affectation, au sein d'un établissement situé dans l'une des collectivités d'outre-mer à statut particulier régies par l'article 74 de la Constitution (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie), d'un agent qui n'y justifie pas du centre de ses intérêts matériels et moraux, **est limitée à une période de deux ans renouvelable une fois** (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996). Elle prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire applicable à ces collectivités.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) relève du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié au titre d'une affectation dans les régions et départements d'outre-mer ou du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié au titre d'une affectation en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

II – Retraite

Tout directeur en EPLEFPA, qu'il soit ou non détaché dans un emploi fonctionnel, qui envisage de faire valoir ses droits à pension à la rentrée scolaire 2025 doit :

- le préciser dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15), étant rappelé que l'arrêté d'admission à la retraite est nécessaire pour envisager une vacance de poste ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion qui en informe la DGER (BPCE).

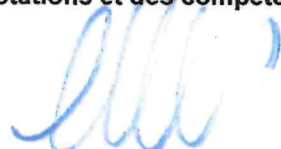
C – POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Les postes proposés au premier appel à candidatures ouvert par la présente note de service sont présentés en **annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants, soit susceptibles de l'être, et peuvent comporter une observation (colonne « précision »). Chaque fiche de poste est disponible par lien hypertexte à partir du sommaire et du numéro de publication.

D – CALENDRIER GENERAL

<u>Candidats relevant du MASA</u>	Date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob	
<u>Candidats externes au MASA</u>	Date limite d'envoi du dossier complet : - au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s) ; - en version électronique à la DGER (bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe)	Mercredi 26 février 2025 <i>(date de validation ou du courriel faisant foi)</i>
<u>Pour tous les candidats</u>	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha	Du 27 février au 4 mars 2025
	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'accueil , ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha	Du 5 au 12 mars 2025
	Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil	Les 13 et 14 mars 2025
	Publication des résultats	Vendredi 21 mars

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences



Cédric MONTESINOS

Le sous-directeur de la gestion des carrières et
de la rémunération



Marc CASTAINGS

Annexe A : Liste des postes - Campagne de mobilité des directeurs 2025

Fonction	Région	EPLEFPA	Structure opérationnelle	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Campus Agronova	EPLEFPA Campus Agronova	A3D011561	43068		X
		EPLEFPA d'Aubenas	EPLEFPA d'Aubenas	A3D011030	43089	X	
		EPLEFPA d'Aurillac	EPLEFPA d'Aurillac	A3D001559	43091		X
		EPLEFPA de Brioude Bonnefont	EPLEFPA de Brioude Bonnefont	A3D001670	43117		X
		EPLEFPA de Cibéins	EPLEFPA de Cibéins	A3D010906	43137		X
		EPLEFPA de Contamine sur Arve	EPLEFPA de Contamine sur Arve	A3D011919	43142		X
		EPLEFPA de La Roche sur Foron	EPLEFPA de La Roche sur Foron	A3D011959	43164		X
		EPLEFPA de Lyon	EPLEFPA de Lyon	A3D011668	43171	X	
		EPLEFPA de Saint Flour	EPLEFPA de Saint Flour	A3D001631	43212		X
		EPLEFPA de Valence	EPLEFPA de Valence	A3D011103	43237		X
		EPLEFPA de Vienne	EPLEFPA de Vienne	A3D011335	43248		X
		EPLEFPA de Voiron	EPLEFPA de Voiron	A3D011431	43250		X
		EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins	A3D001439	43268		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Beaune	EPLEFPA de Beaune	A3D002057	43102	X	
		EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D002475	43147		X
		EPLEFPA de Lons Le Saunier- Nancy	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Nancy	A3D022081	43169		X
		EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	A3D004614	43170		X
		EPLEFPA de Mâcon Davayé	EPLEFPA de Mâcon Davayé	A3D002405	43184	X	
		EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	A3D002119	43200		X
		EPLEFPA de Vesoul	EPLEFPA de Vesoul	A3D004767	43244		X
	Bretagne	EPLEFPA de Guingamp Kernilien	EPLEFPA de Guingamp Kernilien	A3D002698	43154		X
		EPLEFPA de Merdrignac	EPLEFPA de Merdrignac	A3D002757	43172		X
		EPLEFPA de Quimper Brehoulou	EPLEFPA de Quimper Brehoulou	A3D002887	43198		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	EPLEFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	A3D003727	43085		X
		EPLEFPA de Chartres	EPLEFPA de Chartres	A3D003458	43129		X
		EPLEFPA de Vendôme	EPLEFPA de Vendôme	A3D003749	43240		X
		EPLEFPA du Loiret	EPLEFPA du Loiret	A3D003877	43269		X
	Corse	EPLEFPA de Borgo	EPLEFPA de Borgo	A3D004460	43110		X
	Grand-Est	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	A3D004184	43070		X
		EPLEFPA de Châlons en Champagne	EPLEFPA de Châlons en Champagne	A3D004215	43131		X
		EPLEFPA de Château Salins	EPLEFPA de Château Salins	A3D020120	43134	X	
		EPLEFPA de la Haute-Marne	EPLEFPA de la Haute-Marne	A3D004336	43257		X
		EPLEFPA de la Meuse	EPLEFPA de la Meuse	A3D006339	43261		X
		EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy	EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy	A3D006463	43174		X
		EPLEFPA de Meurthe et Moselle	EPLEFPA de Meurthe et Moselle	A3D006263	43176		X
		EPLEFPA de Reithel	EPLEFPA de Reithel	A3D004005	43202		X
	EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace	EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace	A3D000512	43075		X	
	Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe	A3D000001	43153	X	
	Guyane	EPLEFPA de Guyane	LEGTPA de Macouria	A3D000177	43365		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA d'Amiens	EPLEFPA d'Amiens	A3D009494	43086		X
		EPLEFPA de la Haute Somme	EPLEFPA de la Haute Somme	A3D009596	43255		X
		EPLEFPA de la Thiérache	EPLEFPA de la Thiérache	A3D009357	43264		X
		EPLEFPA des Flandres - Lomme	EPLEFPA des Flandres - Lomme	A3D007768	43266		X
		EPLEFPA du Pas de Calais	EPLEFPA du Pas de Calais	A3D007885	43274		X
	Île-de-France	EPLEFPA de Brie Comte Robert	EPLEFPA de Brie Comte Robert	A3D004885	43115		X
		EPLEFPA de La Bretonnière	EPLEFPA de La Bretonnière	A3D004963	43161		X
	Martinique	EPLEFPA de la Croix Rivail	EPLEFPA de la Croix Rivail	A3D000078	43253		X
EPLEFPA du Robert		EPLEFPA du Robert	A3D000132	43279		X	
Mayotte	EPN de Mayotte	EPN de Mayotte	A3D026985	43286		X	
Normandie	EPLEFPA d'Alençon - Sées	EPLEFPA d'Alençon - Sées	A3D006270	43081		X	
	EPLEFPA de Saint Hilaire du Harcouët	EPLEFPA de Saint Hilaire du Harcouët	A3D008226	43216		X	
	EPLEFPA d'Evreux	EPLEFPA d'Evreux	A3D008462	43096		X	
	EPLEFPA du Robillard	EPLEFPA du Robillard	A3D007969	43280		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA d'Ahun	EPLEFPA d'Ahun	A3D006012	43078		X	
	EPLEFPA de Bordeaux Gironde	EPLEFPA de Bordeaux Gironde	A3D000776	43105	X		
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	A3D006098	43167		X	
	EPLEFPA de Montmorillon	EPLEFPA de Montmorillon	A3D010203	43180		X	
	EPLEFPA de Pau Montardon	EPLEFPA de Pau Montardon	A3D001291	43190		X	
	EPLEFPA de Saintonge à Saintes	EPLEFPA de Saintonge à Saintes	A3D009743	43221		X	
	EPLEFPA de Surgères	EPLEFPA de Surgères	A3D009876	43229		X	
	EPLEFPA de Thuré	EPLEFPA de Thuré	A3D010249	43231		X	
	EPLEFPA du Lot et Garonne	EPLEFPA du Lot et Garonne	A3D001133	43271	X		
EPLEFPA Jacques Bujaut de Melle	EPLEFPA Jacques Bujaut de Melle	A3D009958	43073		X		

Fonction	Région	EPLEFPA	Structure opérationnelle	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication		
						V	SV	
Directeur	Occitanie	EPLEFPA de Castelnau Le Lez	EPLEFPA de Castelnau Le Lez	A3D005520	43123	X		
		EPLEFPA de Castelnaudary	EPLEFPA de Castelnaudary	A3D005245	43125		X	
		EPLEFPA de Figeac	EPLEFPA de Figeac	A3D007230	43146		X	
		EPLEFPA de la Lozère	EPLEFPA de la Lozère	A3D005567	43260		X	
		EPLEFPA de Perpignan Roussillon	EPLEFPA de Perpignan Roussillon	A3D006669	43194		X	
		EPLEFPA de Rodez La Roque	EPLEFPA de Rodez La Roque	A3D006645	43206		X	
		EPLEFPA de Saint Affrique	EPLEFPA de Saint Affrique	A3D006726	43209		X	
		EPLEFPA de Tarbes	EPLEFPA de Tarbes	A3D007394	43230		X	
		EPLEFPA de Toulouse	EPLEFPA de Toulouse	A3D006835	43233		X	
		EPLEFPA de Vic en Bigorre	EPLEFPA de Vic en Bigorre	A3D007322	43246		X	
	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	A3D007561	43281		X		
	PACA	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille	A3D010447	43080		X	
		EPLEFPA d'Avignon	EPLEFPA d'Avignon	A3D010702	43093		X	
		EPLEFPA de Carpentras	EPLEFPA de Carpentras	A3D010831	43121		X	
		EPLEFPA de Saint Rémy de Provence	EPLEFPA de Saint Rémy de Provence	A3D010553	43218		X	
	Pays de la Loire	EPLEFPA de Château Gontier	EPLEFPA de Château Gontier	A3D008955	43132		X	
		EPLEFPA de Fontenay Le Comte	EPLEFPA de Fontenay Le Comte	A3D009234	43150		X	
		EPLEFPA de La Roche sur Yon	EPLEFPA de La Roche sur Yon	A3D009102	43165		X	
		EPLEFPA de Montreuil Bellay	EPLEFPA de Montreuil Bellay	A3D0022541	43182		X	
	Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna	A3WFO00004	43287		X	
	Directeur adjoint - FIS	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aubenas	EPLEFPA d'Aubenas	A3D011031	43090		X
			EPLEFPA de Belleville	EPLEFPA de Belleville	A3D002931	43104		X
			EPLEFPA de Bourg en Bresse	EPLEFPA de Bourg en Bresse	A3D010972	43112		X
			EPLEFPA de Chambéry La Motte Servolex	EPLEFPA de Chambéry La Motte Servolex	A3D011814	43127		X
			EPLEFPA de Cibeins	EPLEFPA de Cibeins	A3D010907	43138		X
			EPLEFPA de Clermont Ferrand	EPLEFPA de Clermont Ferrand	A3D001826	43141		X
			EPLEFPA de Clermont Ferrand	EPLEFPA de Clermont Ferrand	A3D001827	43140		X
			EPLEFPA de Grenoble Saint Ismier	EPLEFPA de Grenoble Saint Ismier	A3D011373	43152		X
			EPLEFPA de La Côte Saint André	EPLEFPA de La Côte Saint André	A3D011292	43162		X
			EPLEFPA de La Côte Saint André	EPLEFPA de La Côte Saint André	A3D011395	43163		X
			EPLEFPA de Roanne Chervé	EPLEFPA de Roanne Chervé	A3D0036705	43205		X
			EPLEFPA de Romans	EPLEFPA de Romans	A3D011177	43208		X
			EPLEFPA de Saint Flour	EPLEFPA de Saint Flour	A3D0030488	43213		X
EPLEFPA de Saint Genis Laval			EPLEFPA de Saint Genis Laval	A3D0034812	43214		X	
EPLEFPA de Valence		EPLEFPA de Valence	A3D0113554	43239		X		
EPLEFPA de Vienne		EPLEFPA de Vienne	A3D0036711	43249		X		
Bourgogne-Franche-Comté		EPLEFPA de Beaune	EPLEFPA de Beaune	A3D002058	43103		X	
		EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D002454	43148		X	
		EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D002477	43149	X		
		EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D002182	43160		X	
		EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny	A3D002258	43186		X	
		EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny	A3D002328	43185		X	
		EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	A3D002120	43201		X	
		EPLEFPA de Valdoie	EPLEFPA de Valdoie	A3D004830	43236		X	
Bretagne		EPLEFPA de Vesoul	EPLEFPA de Vesoul	A3D004768	43245		X	
		EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	A3D0021188	43136		X	
		EPLEFPA de Guingamp Kernilien	EPLEFPA de Guingamp Kernilien	A3D002699	43156		X	
		EPLEFPA de Merdrignac	EPLEFPA de Merdrignac	A3D002758	43173		X	
Centre-Val-de-Loire		EPLEFPA de Quimper Brehoulou	EPLEFPA de Quimper Brehoulou	A3D002888	43199		X	
		EPLEFPA de Bourges Le Subdray	EPLEFPA de Bourges Le Subdray	A3D003365	43113		X	
		EPLEFPA de Chartres	EPLEFPA de Chartres	A3D003459	43130		X	
		EPLEFPA de Vendôme	EPLEFPA de Vendôme	A3D003750	43243		X	
		EPLEFPA de Vendôme	EPLEFPA de Vendôme	A3D003751	43241		X	
Grand-Est		EPLEFPA du Loiret	EPLEFPA du Loiret	A3D003878	43270		X	
		EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	A3D019079	43069		X	
		EPLEFPA d'Avize	EPLEFPA d'Avize	A3D004279	43095		X	
		EPLEFPA de Charleville Mézières	EPLEFPA de Charleville Mézières	A3D004069	43128	X		
		EPLEFPA de Château Salins	EPLEFPA de Château Salins	A3D006407	43135		X	
		EPLEFPA de la Haute-Marne	EPLEFPA de la Haute-Marne	A3D004337	43259		X	
		EPLEFPA de la Haute-Marne	EPLEFPA de la Haute-Marne	A3D003902	43258		X	
		EPLEFPA de la Meuse	EPLEFPA de la Meuse	A3D006340	43263		X	
		EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy	EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy	A3D006464	43175		X	
	EPLEFPA de Meurthe et Moselle	EPLEFPA de Meurthe et Moselle	A3D006264	43178		X		
	EPLEFPA de Reithel	EPLEFPA de Reithel	A3D004006	43204		X		
	EPLEFPA d'Obernal	EPLEFPA d'Obernal	A3D000420	43099		X		
	EPLEFPA d'Obernal	EPLEFPA d'Obernal	A3D000489	43097		X		
EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace	EPLEFPA Les Sillons de Haute-Alsace	A3D0021783	43076		X			

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur adjoint - FIS	Hauts-De-France	EPLFPA de Douai	EPLFPA de Douai	A3D007648	43145		X
		EPLFPA de la Haute Somme	EPLFPA de la Haute Somme	A3D0028232	43256		X
		EPLFPA de la Thiérache	EPLFPA de la Thiérache	A3D009358	43265		X
		EPLFPA du Pas de Calais	EPLFPA du Pas de Calais	A3D007886	43275		X
		EPLFPA du Pas de Calais	EPLFPA du Pas de Calais	A3D007887	43276		X
	Normandie	EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées	A3D006271	43084		X
		EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées	A3D018076	43082		X
		EPLFPA de Coutances	EPLFPA de Coutances	A3D0068149	43143		X
		EPLFPA de Saint Lô Thère	EPLFPA de Saint Lô Thère	A3D0068087	43217		X
		EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	A3D006503	43226	X	
		EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	A3D006580	43225		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA d'Ahun	EPLFPA d'Ahun	A3D006013	43079		X
		EPLFPA d'Angoulême	EPLFPA d'Angoulême	A3D009631	43087		X
		EPLFPA de Bazas	EPLFPA de Bazas	A3D000943	43101		X
		EPLFPA de Bordeaux Gironde	EPLFPA de Bordeaux Gironde	A3D021063	43107		X
		EPLFPA de Bordeaux Gironde	EPLFPA de Bordeaux Gironde	A3D0036702	43106		X
		EPLFPA de Bourcefranc	EPLFPA de Bourcefranc	A3BOU00007	43111	X	
		EPLFPA de Brive Voutzac	EPLFPA de Brive Voutzac	A3D005762	43118		X
		EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	A3D0068833	43158		X
		EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	A3D025303	43157		X
		EPLFPA de Kyoto à Poitiers	EPLFPA de Kyoto à Poitiers	A3D010169	43159		X
		EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	A3D021218	43168	X	
		EPLFPA de Montmorillon	EPLFPA de Montmorillon	A3D010204	43181		X
		EPLFPA de Pau Montardon	EPLFPA de Pau Montardon	A3D001292	43193		X
		EPLFPA de Pau Montardon	EPLFPA de Pau Montardon	A3D001371	43191	X	
		EPLFPA de Poitiers Venours	EPLFPA de Poitiers Venours	A3D010108	43197		X
		EPLFPA de Saintonge à Saintes	EPLFPA de Saintonge à Saintes	A3D009744	43224		X
		EPLFPA de Saintonge à Saintes	EPLFPA de Saintonge à Saintes	A3D009807	43223		X
		EPLFPA de Saintonge à Saintes	EPLFPA de Saintonge à Saintes	A3D021197	43222		X
		EPLFPA de Thuré	EPLFPA de Thuré	A3D0030422	43232		X
		EPLFPA des Landes	EPLFPA des Landes	A3D001016	43267		X
		EPLFPA du Lot et Garonne	EPLFPA du Lot et Garonne	A3D023094	43272		X
		EPLFPA du Périgord à Coulonieix	EPLFPA du Périgord à Coulonieix	A3D000654	43278		X
		EPLFPA du Périgord à Coulonieix	EPLFPA du Périgord à Coulonieix	A3D021784	43277		X
		EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	A3D006904	43071		X
	EPLFPA Jacques Bujault de Melle	EPLFPA Jacques Bujault de Melle	A3D009959	43074		X	
	EPLFPA Jacques Bujault de Melle	EPLFPA Jacques Bujault de Melle	A3D023385	43072		X	
	Occitanie	EPLFPA de Castelnaud Le Lez	EPLFPA de Castelnaud Le Lez	A3D006521	43124		X
		EPLFPA de Castelnaudary	EPLFPA de Castelnaudary	A3D005246	43126	X	
		EPLFPA de l'Hérault	EPLFPA de l'Hérault	A3D0065409	43252		X
		EPLFPA de l'Hérault	EPLFPA de l'Hérault	A3D0065476	43251	X	
		EPLFPA de Mirande	EPLFPA de Mirande	A3D026962	43179		X
		EPLFPA de Pamiers	EPLFPA de Pamiers	A3D006597	43189		X
		EPLFPA de Perpignan Roussillon	EPLFPA de Perpignan Roussillon	A3D006570	43196		X
		EPLFPA de Saint Afrique	EPLFPA de Saint Afrique	A3D006727	43211	X	
		EPLFPA de Toulouse	EPLFPA de Toulouse	A3D006837	43234		X
		EPLFPA de Vic en Bigorre	EPLFPA de Vic en Bigorre	A3D007323	43247		X
		EPLFPA d'Ondes	EPLFPA d'Ondes	A3D006977	43100		X
		EPLFPA du Tarn à Albi	EPLFPA du Tarn à Albi	A3D007434	43285		X
		EPLFPA du Tarn à Albi	EPLFPA du Tarn à Albi	A3D021191	43284		X
	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban	A3D007562	43283		X	
	PACA	EPLFPA d'Antibes	EPLFPA d'Antibes	A3D010370	43088		X
		EPLFPA d'Avignon	EPLFPA d'Avignon	A3D010703	43094		X
		EPLFPA d'Avignon	EPLFPA d'Avignon	A3D010758	43092		X
EPLFPA de Carpentras		EPLFPA de Carpentras	A3D010832	43122		X	
EPLFPA de Gap		EPLFPA de Gap	A3D010328	43151		X	
EPLFPA de Saint Rémy de Provence		EPLFPA de Saint Rémy de Provence	A3SRP00007	43219	X		
Pays de la Loire	EPLFPA de Brette les Pins	EPLFPA de Brette les Pins	A3D018936	43114		X	
	EPLFPA de Château Gontier	EPLFPA de Château Gontier	A3D0036703	43133		X	
	EPLFPA de Laval	EPLFPA de Laval	A3D008857	43166		X	
	EPLFPA de Montreuil Bellay	EPLFPA de Montreuil Bellay	A3D008828	43183		X	
	EPLFPA du Mans	EPLFPA du Mans	A3D008989	43273	X		

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur adjoint - FPA	Grand-Est	EPLFPA de Rethel	EPLFPA de Rethel	A3D025809	43203		X
		EPLFPA d'Obernal	EPLFPA d'Obernal	A3D032214	43098	X	
	Martinique	EPLFPA de la Croix Rivail	EPLFPA de la Croix Rivail	A3D032981	43254	X	
	Normandie	EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées	A3D033389	43083		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bordeaux Gironde	EPLFPA de Bordeaux Gironde	A3D0000778	43109		X
	Occitanie	EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	A3D028150	43120	X	
		EPLFPA de Nîmes	EPLFPA de Nîmes	A3D031817	43187		X
		EPLFPA de Pamiers	EPLFPA de Pamiers	A3D031818	43188	X	
EPLFPA de Rodez La Roque		EPLFPA de Rodez La Roque	A3D032974	43207		X	
PACA	EPLFPA de Digne Carmeiane	EPLFPA de Digne Carmeiane	A3D029290	43144		X	
Directeur adjoint - Exploitations	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA d'Aubenas	Exploitation agricole d'Aubenas	A3D032980	43295		X
		EPLFPA de Valence	EPLFPA de Valence	A3VAE00007	43238	X	
	Grand-Est	EPLFPA Les Silions de Haute-Alsace	EPLFPA Les Silions de Haute-Alsace	A3D021195	43077		X
	Normandie	EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	A3D032215	43227		X
	Occitanie	EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	A3D032221	43119	X	
EPLFPA de Perpignan Roussillon		EPLFPA de Perpignan Roussillon	A3D025776	43195		X	
Directeur d'exploitation agricole	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Belleville	Exploitation viticole de Belleville sur Saône	A3D011756	43361		X
		EPLFPA de Bourg en Bresse	Exploitation agricole de Bourg-en-Bresse	A3D011006	43302		X
		EPLFPA de Brioude Bonnefont	Exploitation agricole de Brioude Bonnefont	A3D0101720	43305		X
		EPLFPA de Cibieins	Exploitation agricole de Cibieins	A3D010948	43310		X
		EPLFPA de La Côte Saint André	Exploitation agricole de la Côte Saint André	A3D011272	43345		X
		EPLFPA de Montravel	Exploitation horticole de Montravel-Villars	A3D011648	43355	X	
		EPLFPA de Romans	Exploitation horticole de Romans	A3D011219	43358		X
		EPLFPA des Combrailles	Exploitation agricole de St Gervais d'Auvergne	A3D002006	43335		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Beaune	Exploitation viticole de Beaune	A3D002101	43360		X
		EPLFPA de Fontaines Sur Bourgogne	Exploitation agricole de Charolles	A3D002465	43307		X
		EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	Exploitation agricole La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D002204	43291	X	
		EPLFPA de Lons Le Saurier- Montmorot	Exploitation agricole de Lons Le Saurier Montmorot	A3D004664	43320		X
		EPLFPA de Nevers Cosne Plagny	Exploitation agricole de Cosne-sur-Loire	A3D002301	43311	X	
		EPLFPA de Nevers Cosne Plagny	Exploitation horticole de Plagny-Seremoise	A3D002347	43356		X
		EPLFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	Exploitation agricole des Terres de l'Yonne	A3D031248	43346		X
	Bretagne	EPLFPA de Caulnes	Exploitation agricole de Caulnes	A3D002863	43306	X	
		EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Exploitation horticole de Châteaulin	A3D003042	43352	X	
		EPLFPA de Quimper Brehoulou	Exploitation agricole de Quimper Brehoulou	A3D002926	43329	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Bourges Le Subdray	Exploitation agricole de Bourges Le Subdray	A3D003425	43303		X
		EPLFPA de Tours Fondettes	EPLFPA de Tours Fondettes	A3D031914	43235	X	
		EPLFPA de Vendôme	EPLFPA de Vendôme	A3D029405	43242	X	
	Grand-Est	EPLFPA de Châlons en Champagne	Exploitation agricole de Somme Vesle	A3D004255	43333		X
		EPLFPA de la Haute-Marne	Exploitation agricole de Chaumont (EPLFPA Haute-Marne)	A3D004369	43308		X
		EPLFPA de la Haute-Marne	Exploitation agricole de Fay-Billot (EPLFPA Haute-Marne)	A3D004408	43314		X
	Hauts-De-France	EPLFPA de Crézancy	Exploitation agricole de Crézancy	A3D009310	43312	X	
		EPLFPA de Douai	Exploitation agricole du Quesnoy	A3D007722	43348		X
		EPLFPA de Ribécourt	Exploitation horticole de Ribécourt	A3D009480	43357	X	
		EPLFPA du Pas de Calais	Exploitation agricole de Tilloy les Mofflaines	A3D007939	43341	X	
	Île-de-France	EPLFPA du Pas de Calais	Exploitation agricole de Radinghem	A3D031325	43330	X	
		EPLFPA de La Bretonnière	Exploitation agricole de la Bretonnière	A3D004992	43344	X	
	Mayotte	EPLFPA de Mayotte	Exploitation agricole de Mayotte	A3D000319	43322		X
	Normandie	EPLFPA d'Alençon - Sées	Exploitation agricole de Sées	A3D006319	43339		X
		EPLFPA de Coutances	Exploitation horticole de Coutances	A3D008196	43353		X
		EPLFPA de l'Eure	Exploitation agricole de Mesnils sur Iton	A3D008404	43324		X
		EPLFPA de l'Eure	Exploitation agricole Gilbert Martin Le Neubourg	A3D008446	43290	X	
		EPLFPA de Saint Lô Thère	Exploitation agricole de St Lô-thère	A3D008120	43336	X	
	EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	A3D035626	43228	X		

Fonction	Région	EPLFFPA	Structure opérationnelle	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur d'exploitation agricole	Nouvelle-Aquitaine	EPLFFPA d'Ahun	Exploitation agricole d'Ahun	A3D006068	43293		X
		EPLFFPA d'Angoulême	Exploitation agricole d'Angoulême-l'Oisellerie	A3D0009671	43294	X	
		EPLFFPA d'Angoulême	Exploitation agricole de Salles de Barbezieux	A3D0009715	43332	X	
		EPLFFPA de Bazas	Exploitation agricole de Bazas	A3D0000971	43301	X	
		EPLFFPA de Bordeaux Gironde	Exploitation viticole de Bordeaux-Blanquefort	A3D0000835	43362		X
		EPLFFPA de Bordeaux Gironde	Exploitation viticole de Libourne Montagne	A3D0000924	43363		X
		EPLFFPA de Bordeaux Gironde	EPLFFPA de Bordeaux Gironde	A3D0030241	43108		X
		EPLFFPA de Bourcefranc	Exploitation aquacole de Bourcefranc	A3D0009931	43349		X
		EPLFFPA de Bressuire	Exploitation agricole de Bressuire	A3D010051	43304		X
		EPLFFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Limoges Les Vaseix	A3D006148	43319		X
		EPLFFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Magnac-Laval-Bellac	A3D006246	43321		X
		EPLFFPA de Montmorillon	Exploitation agricole de Montmorillon	A3D010231	43325		X
		EPLFFPA de Pau Montardon	Exploitation agricole d'Oloron Ste Marie	A3D001387	43297	X	
		EPLFFPA de Pau Montardon	Exploitation agricole d'Orthez	A3D001419	43299		X
		EPLFFPA de Saint Yrieix La Perche	Exploitation agricole de La Faye St Yrieix	A3D006208	43316		X
		EPLFFPA de Saintonge à Saintes	Exploit agricole Georges Desclaudes à Saintes	A3D0009785	43288	X	
		EPLFFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation agricole Le Renaudin à Jonzac	A3D0009820	43292		X
		EPLFFPA de Thuré	Exploitation agricole de Thuré	A3D010270	43340		X
		EPLFFPA des Landes	Exploitation agricole de Sabres	A3D001085	43331	X	
		EPLFFPA du Lot et Garonne	Exploitation agricole de Ste Livrade sur Lot	A3D001176	43338		X
	EPLFFPA du Lot et Garonne	Exploitation agricole de Nérac	A3D001272	43326	X		
	EPLFFPA du Périgord à Coulonieix	Exploitation agricole de Périgueux	A3D000704	43328	X		
	EPLFFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	Exploitation agricole de Tulle-Naves	A3D0005937	43342		X	
	EPLFFPA Jacques Bujault de Melle	Exploitation agricole de Melle	A3D0009993	43323		X	
	Occitanie	EPLFFPA d'Auch	Exploitation agricole de Auch Lavacant	A3D007132	43300		X
		EPLFFPA de Castelnaud Le Lez	Exploitation horticole de Castelnaud-le-Lez	A3D0005550	43351		X
		EPLFFPA de la Lozère	Exploitation agricole de St Chély d'Apcher	A3D0005615	43334	X	
		EPLFFPA de Saint Gaudens	Exploitation agricole de St Médard St Gaudens	A3D0006964	43337		X
		EPLFFPA de Toulouse	Exploitation agricole d'Auzerville	A3D0006905	43296		X
		EPLFFPA d'Ondes	Exploitation agricole de Ondes	A3D0007012	43327		X
	PACA	EPLFFPA du Tam à Albi	Exploitation agricole de Lavour	A3D025757	43318		X
		EPLFFPA d'Avignon	Exploitation agricole de l'Isle/Sorgue	A3D032709	43343		X
		EPLFFPA de Carpentras	Exploitation agricole 'Louis Giraud' Carpentras	A3D010877	43289	X	
		EPLFFPA de Digne Carmejane	Exploitation agricole de Digne-Carmejane	A3D010308	43313	X	
		EPLFFPA de Gap	Exploitation agricole de Gap-Les Emiéyères	A3D010354	43315	X	
	Pays de la Loire	EPLFFPA de Saint Rémy de Provence	Exploitation agricole de Saint Rémy de Provence	A3D028197	43220		X
EPLFFPA d'Orange		Exploitation viticole d'Orange Château-Mongin	A3D010813	43359		X	
EPLFFPA d'Angers Le Fresne		Exploitation horticole d'Angers	A3D008794	43350	X		
EPLFFPA de Château Gontier		Exploitation agricole de Château-Gontier	A3D008976	43309	X		
EPLFFPA de La Roche sur Yon		Exploitation agricole de La Roche/Yon	A3D009146	43317		X	
Polynésie	EPLFFPA de Montreuil Bellay	Exploitation viticole de Montreuil-Bellay	A3D0008843	43364	X		
	EPLFFPA du Mans	Exploitation agricole du Mans	A3D0009036	43347		X	
Directeur atelier technologique	Auvergne-Rhône-Alpes	Exploitation horticole de Guérande	Exploitation horticole de Guérande	A3D0008658	43354		X
		EPLFFPA de Chambéry La Motte Servolex	Atelier technologique de Chambéry	A3D011869	43032	X	
		EPLFFPA de La Roche sur Foron	Atelier technologique agroalim la Roche sur Foron	A3D029406	43028	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFFPA de Saint Genis Laval	EPLFFPA de Saint Genis Laval	A3D032211	43215		X
		EPLFFPA de Mamirolle-Poligny	Atelier technologique de Poligny	A3D004703	43033		X
	Bretagne	EPLFFPA de Guingamp Kernilien	EPLFFPA de Guingamp Kernilien	A3D031318	43155		X
	Grand-Est	EPLFFPA de la Meuse	EPLFFPA de la Meuse	A3D031910	43262	X	
		EPLFFPA d'Alençon - Sées	Centre équestre de Sées	A3D008320	43067	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFFPA de Bressuire	Atelier technologique et agroalimentaire Bressuire	A3D025269	43034		X
		EPLFFPA de Pau Montardon	EPLFFPA de Pau Montardon	A3PM00021	43192	X	
		EPLFFPA de Surgères	Atelier technologique agroalimentaire de Surgères	A3D000896	43031	X	
		EPLFFPA du Périgord à Coulonieix	Atelier technologique agroalimentaire de Périgueux	A3D000705	43030		X
	Occitanie	EPLFFPA de la Lozère	Atelier techno agroalimentaire de Florac	A3D024368	43026	X	
		EPLFFPA de Rodéz La Roque	Atelier technologique agroalim de Rodéz La Roque	A3D006693	43027		X
EPLFFPA de Villefranche de Rouergue		Atelier technologique agroalimentaire Villefranche	A3D006816	43029		X	

Fonction	Région	EPLFFPA	Structure opérationnelle	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur CFA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFFPA de Fontaines Sud Bourgogne	CFA de Saône et Loire	A3FSB00016	43039	X	
	Grand-Est	EPLFFPA de Meurthe et Moselle	CFA de Meurthe et Moselle	A3MMO00002	43373	X	
		EPLFFPA de la Haute-Marne	CFA de Chaumont (EPLFFPA Haute-Marne)	A3D0033462	43038	X	
		EPLFFPA de Reithel	CFA des Ardennes	A3D004062	43040	X	
	Île-de-France	CEZ Rambouillet	CFA CEZ Rambouillet	A3D006092	43035	X	
		EPLFFPA de La Bretonnière	Site de Chailly du CFA de Seine et Marne	A3D018091	43368		X
	Normandie	EPLFFPA de Coutances	CFA Coutances	A3D008221	43036	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFFPA de Pau Montardon	Site d'Hasparren du CFA des Pyrénées Atlantiques	A3D001429	43367		X
		EPLFFPA du Lot et Garonne	CFA du Lot et Garonne	A3D021946	43042		X
	Occitanie	EPLFFPA de Nîmes	CFA du Gard	A3D005387	43041		X
EPLFFPA de Perpignan Roussillon		CFA Pyrénées Orientales	A3D025828	43037	X		
EPLFFPA de Saint Gaudens		Site de Saint Gaudens du CFA Piémont Pyrénées	A3SGA00014	43372	X		
Directeur CFA/CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFFPA de Clermont Ferrand	EPLFFPA de Clermont Ferrand	A3D032103	43139	X	
	Corse	EPLFFPA de Borgo	CFPPA Borgo	A3D0033460	43044	X	
	Grand-Est	EPLFFPA de Charleville Mézières	CFPPA Charleville Mézières	A3D0033461	43048		X
		EPLFFPA de Meurthe et Moselle	EPLFFPA de Meurthe et Moselle	A3D029341	43177		X
	Normandie	EPLFFPA de Saint Hilaire du Harcouët	CFPPA Saint Hilaire du Harcouët	A3D023958	43059		X
		EPLFFPA de Saint Lô Thère	CFPPA Saint Lô Thère	A3D0033464	43060		X
		EPLFFPA d'Evreux	CFPPA de l'Eure horticoles	A3D0033463	43064		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFFPA Jacques Bujault de Melle	Site de Melle CFPPA Melle-Niort	A3D010019	43370	X	
	Occitanie	EPLFFPA du Tam et Garonne à Montauban	EPLFFPA du Tam et Garonne à Montauban	A3D0031770	43282		X
	Directeur CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFFPA Campus Agronova	CFPPA Montbrison-Précieux	A3D021041	43056	
EPLFFPA de Bourg en Bresse			CFPPA Bourg en Bresse	A3D0011025	43045		X
EPLFFPA de Brioude Bonnefont			CFPPA Forestier Saugues	A3D001747	43051	X	
EPLFFPA de Contamine sur Arve			CFPPA Contamine sur Arve	A3D011958	43049	X	
EPLFFPA du Bourbonnais à Moulins			CFPPA de l'Allier à Moulins	A3D001507	43063		X
Bourgogne-Franche-Comté		EPLFFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D002221	43053		X
Bretagne		EPLFFPA de Guingamp Kernilien	CFPPA Guingamp	A3D002755	43052	X	
Grand-Est		EPLFFPA Campus Terres de l'Aube	Antenne de St Pouange du CFPPA de Crogry	A3D020292	43025		X
		EPLFFPA d'Avize	CFPPA Avize	A3D004334	43043	X	
		EPLFFPA de la Haute-Marne	CFPPA de Fay-Billot (EPLFFPA Haute-Marne)	A3D004423	43062	X	
Hauts-De-France		EPLFFPA de Douai	CFPPA du Nord	A3D031031	43065	X	
		EPLFFPA du Pas de Calais	CFPPA du Pas de Calais	A3D0032982	43066		X
Île-de-France		EPLFFPA de Brie Comte Robert	CFPPA Brie Comte Robert	A3D004962	43047	X	
		EPLFFPA de Brie Comte Robert	EPLFFPA de Brie Comte Robert	A3D0034421	43116		X
Normandie		EPLFFPA de Coutances	CFPPA Coutances	A3D008224	43050	X	
Nouvelle-Aquitaine		EPLFFPA d'Ahun	Site d'Ahun du CFPPA de la Creuse	A3D006097	43366	X	
		EPLFFPA de Bressuire	CFPPA Bressuire	A3D010066	43046	X	
		EPLFFPA de Haute Corrèze - Neuvic	CFPPA Meymac	A3D006011	43055		X
		EPLFFPA de Montmorillon	CFPPA Montmorillon	A3D010248	43057	X	
		EPLFFPA de Saint Yrieix La Perche	CFPPA Saint Yrieix	A3D006226	43061	X	
Occitanie	EPLFFPA de Mirande	Site de Mirande du CFPPA du Gers	A3D007227	43371	X		
	EPLFFPA de Vic en Bigorre	Site de Lannemezan du CFPPA Hautes Pyrénées	A3D007391	43369		X	
	EPLFFPA d'Ondes	CFPPA Ondes Grenade	A3D007028	43058	X		
Pays de la Loire	EPLFFPA de Laval	CFPPA Laval	A3D008951	43054	X		

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE			
DGER/SET/SDEDC/BPCE			
RENTREE SCOLAIRE 2025			
DEMANDE D'AFFECTION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA CANDIDAT EXTERNE AU MASA			
DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER À ADRESSER		par voie postale, sous couvert hiérarchique : DRAAF- DAAF/SRFD-SFD dont relève l'emploi postulé (cf . fiche de poste)	
		par courriel : DGER, BASE et RAPS	
Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
Matricule RenoiRh		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input type="checkbox"/>	
Mobilité double (« demandes conjointes » : compléter les cases ci-dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Matricule RenoiRh :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MASA) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Matricule RenoiRh :
Autre motif <input type="checkbox"/>	

ANNEXE B bis

Candidats internes et externes au MASA dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement agricole technique public

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

Matricule RenoIRh :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

**ANNEXE C
CANDIDATS EXTERNES AU MASA**

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoRh	
------------------------------------	--	-------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025 (par ordre de priorité)	Type de poste	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)
<p>Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »</p> <p>Date et signature :</p>

CANDIDATS EXTERNES AU MASA

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoiRh :	
-----------------------------	--	---------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

--

Entourer l'une des cases suivantes :

Favorable	Défavorable	
------------------	--------------------	--

Date, cachet et signature :

--

ANNEXE E

CANDIDATS EXTERNES AU MASA

NOM – PRENOM du demandeur :	
-----------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

--

Entourer l'une des cases suivantes :

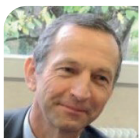
Favorable	Défavorable	
------------------	--------------------	--

Date, cachet et signature :

--

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

SECRETARIAT NATIONAL - 78, RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP



Vincent
FAVRICHON

Président du RAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr



Isabelle
PAYSANT

Secrétaire national du Réseau

Tél. : 01 49 55 46 78
Portable : 06 98 89 49 19
isabelle.paysant@agriculture.gouv.fr



Zita
HOUNYETIN

Chargée de mission

Tél. : 01 49 55 81 30
Portable : 07 62 60 32 47
zita.hounyétin@agriculture.gouv.fr

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES ILE-DE-FRANCE ET INTERNATIONAL

78 rue de varenne - 75349 paris 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Catherine Moulins : 01 49 55 56 18 / Stéphanie Maury : 01 49 55 56 18
Délégation d'administration centrale à la formation continue : Isabelle Henry : 01 49 55 55 10 / Fabienne Dedole-Porcherot : 01 49 55 59 49

Mail de la MAPS : liste-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr



Hervé REVERBORI
Coordonnateur de la mission

Tél. : 01 49 55 49 93
Portable : 07 64 61 65 26
herve.reverbori@agriculture.gouv.fr



Laurent LARIVIÈRE

Tél. : 01 49 55 51 04
Portable : 07 62 86 15 10
laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGAL, SG: DPT, DES, DSS

Agents à l'international

DDT et DDPP: Val d'Oise

Etablissements publics: INRAE, CIRAD

Autres structures/agents détachés: Val d'Oise

Référent national: INRAE

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SAFSL et DICOM

DRIAAF

Enseignement supérieur: APT Palaiseau, Institut Agro Paris

Etablissements publics: ONF (*) et CNPF (*)

FCPR

Référent national: AgroParis Tech, Institut Agro



Anne COYNE

Tél. : 01 49 55 50 52
Portable : 06 50 70 24 46
anne.coyne@agriculture.gouv.fr



Sylvie PIERRARD

Tél. : 01 49 55 52 41
Portable : 07 63 04 04 75
Sylvie.pierrard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: CGAAER (*), DGPE, SNUM (Paris, Toulouse)

DDPP: Paris, Hauts-de-Seine (*), Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)

Etablissements publics: ASP, INAO (*), Agence BIO (*)

Autres structures/agents détachés: Paris, Hauts-de-Seine (*),

Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)

Agents du secteur privé

Référente nationale: Agence BIO, ASP, INAO

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGER, SG: DAJ (*), déchargés syndicaux

DDT et DDPP: Essonne

Enseignement technique: EPLEFPA de Saint Germain en Laye, EPLEFPA

de Brie-Comte-Robert, EPLEFPA de La Bretonnière, CEZ de Rambouillet

Etablissements publics: ANSES (Maisons-Alfort)

Autres structures/agents détachés: Essonne

Référente nationale: ANSES



Catherine RACE

Tél. : 01 49 55 51 54
Portable : 06 69 24 83 74
catherine.race@agriculture.gouv.fr



Éric DUMOULIN

Tél. : 01 49 55 83 40
Portable : 07 60 47 47 23
Eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SRH, ASMA (*), DAC des ministères

autres que MASA (*)

DDT et DDPP: Yvelines

Enseignement supérieur: ENSP, ODEADOM

Autres structures/agents détachés: Yvelines

Référente nationale: ODEADOM

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SSP (Paris, Toulouse), Cabinet, Bureau

du Cabinet, MTE: suivi des agents agriculture au MTECT, dont DGAMPA

DDT et DDPP: Seine-et-Marne

DRIEAT

Enseignement supérieur: ENVA

Etablissements publics: FranceAgriMer, (Montreuil), AESN

Autres structures/agents détachés: Seine-et-Marne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES NORD-EST
HAUTS-DE-FRANCE ET GRAND EST

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE: 19 AVENUE DU MAINE - 75015 PARIS

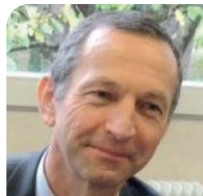
Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Pascale Caro : 01 49 55 57 85 / Céline Aglietti : 01 49 55 59 27

Mail : liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr



Michel GOMEZ
Coordonnateur de la MAPS

Tél. : 01 49 55 59 67
Portable : 07 64 36 60 77
michel.gomez@agriculture.gouv.fr



Vincent FAVRICHON
IGAPS –Président du collège des IGAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Pas-de-Calais, Vosges
Enseignement technique: Pas-de-Calais, Vosges
Autres structures/agents détachés: Pas-de-Calais, Vosges

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Grand Est
DDT (M) / DD(ETS)PP: Marne, Somme
Enseignement technique : Marne, Somme



Catherine ROGY

Tél. : 01 49 55 56 30
Portable : 06 63 35 97 55
Catherine.rogy1@agriculture.gouv.fr



Huguette THIEN-AUBERT

Tél. : 01 49 55 59 96
Portable : 07 60 81 26 28
huguette.thien-aubert@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aube, Nord, Haut-Rhin
Enseignement technique : Aube, Nord, Haut-Rhin
Autres structures/agents détachés: Aube, Nord, Haut-Rhin
ONF: Hauts-de-France, Grand Est

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Hauts-de-France
DDT / DD(ETS)PP: Meurthe-et-Moselle, Meuse
Enseignement technique: Meurthe-et-Moselle, Meuse
Enseignement supérieur: AgroParisTech (Nancy)
Établissements publics MAA-MTE: IFCE Rosières aux Salines, ANSES Nancy et Pixérécourt, VNF DT NE Nancy, IGN Champigneules, IGN – LIF Nancy, INFOMA (Nancy)
Autres structures/agents détachés: Meurthe-et-Moselle, Meuse



Martial PINEAU

Tél. : 01 49 55 86 32
Portable : 07 61 44 21 10
martial.pineau@agriculture.gouv.fr



Christophe MARTINET

Tél. : 01 49 55 46 08
Portable : 06 61 38 95 26
christophe.martinet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Grand Est
DDT / DD(ETS)PP: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement technique: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement supérieur: ENGEEES
INAO: Grand Est
Autres structures/agents détachés: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Suit les agents en poste :

DREAL: Hauts-de-France
DDT (M) / DD(ETS)PP: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Enseignement technique: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Autres structures/agents détachés: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
DR ASP: Hauts-de-France, Grand Est
OFB: Grand Est
Référent national: VNF

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 04 78 63 14 37 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 04 78 63 14 39 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogosz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Jean-Pascal FAYOLLE
Coordonnateur de la mission (Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 40
Portable : 06 58 62 15 25
jean-pascal.fayolle@agriculture.gouv.fr

N.

Tél. :
Portable :

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Auvergne-Rhône-Alpes
DDT / DD(ETS)PP : Allier, Puy-de-Dôme
Enseignement technique : Allier, Puy-de-Dôme
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Clermont-Ferrand, Lyon), OFB (Lyon)
Autres structures/agents détachés : Allier, Puy-de-Dôme

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Haute-Loire, Haute-Savoie (**)
Enseignement technique : Haute-Loire, Haute-Savoie

Par intérim : (*) Chantal BAUDIN
(**) Jean-Pascal FAYOLLE



Catherine MARCELLIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 29
Portable : 06 64 85 78 20
catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr



Sylvestre CHAGNARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 40 33
Portable : 06 84 27 22 16
sylvestre.chagnard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon - Clermont-Ferrand)
DDT / DD(ETS)PP : Loire, Savoie
Enseignement technique : Loire, Savoie
Enseignement supérieur : VetAgroSup (Clermont-Ferrand, Lyon)
Autres structures/agents détachés : Loire, Savoie

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Bourgogne-Franche-Comté
DDT / DD(ETS)PP : Côte-d'Or, Doubs, Jura
Enseignement technique : Côte-d'Or, Doubs, Jura
Autres structures/agents détachés : Côte-d'Or, Doubs, Jura



Sylvie VALENTIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 30
Portable : 07 61 30 97 43
sylvie.valentin@agriculture.gouv.fr



Jean-Luc LINARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 42 14
Portable : 07 60 44 52 47
jean-luc.linard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Ardèche, Drôme, Isère
Enseignement technique : Ardèche, Drôme, Isère
Enseignement supérieur : AgroParistech (Clermont-Ferrand), InstitutAgro (Dijon, Clermont-Ferrand)
Établissements publics MAA-MTE : INRAE Auvergne-Rhône-Alpes, INAO (Aurillac, Valence), CEREMA Rhône
Autres structures/agents détachés : Ardèche, Drôme, Isère

Suit les agents en poste :

DREAL : Bourgogne-Franche-Comté
DDT / DD(ETS)PP : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort
Enseignement technique : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort
Infoma : Corbas
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Dijon, Mâcon), OFB et VNF (Dijon), ONF Bourgogne-Franche-Comté, IFCE Bourgogne-Franche-Comté (Besançon et Mâcon)
Autres structures/agents détachés : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 04 78 63 14 37 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 04 78 63 14 39 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

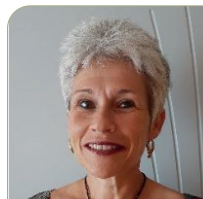
Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogoz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Chantal BAUDIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 36
Portable : 06 07 87 43 80
chantal.baudin@agriculture.gouv.fr



Anne RIZAND
(Dijon)

Portable : 06 17 12 58 79
anne.rizand@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Ain, Rhône, Cantal

Enseignement technique: Ain, Rhône, Cantal

Établissements publics MAA-MTE: IFCE Auvergne-Rhône-Alpes, IGN (Lyon), ONF Auvergne-Rhône-Alpes, VNF (Lyon)

Autres structures/agents détachés: Ain, Rhône, Cantal

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Nièvre, Saône-et-Loire

Enseignement technique: Nièvre, Saône-et-Loire

Établissements publics MAA-MTE: ASP Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon), ASP Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon)

Autres structures/agents détachés: Nièvre, Saône-et-Loire

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

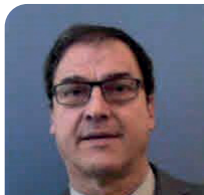
SITE DE TOULOUSE : CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Bernard VIU
Coordonnateur de la mission (Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 03
Portable : 07 78 82 29 52
bernard.viu@agriculture.gouv.fr



Jean CEZARD
(Toulouse)

Portable : 06 50 66 25 34
jean.cezard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM et DREAL : PACA

DDT(M)/DD(ETS)PP : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence,

Enseignement supérieur : ENSP Marseille

Enseignement technique : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence

Établissements publics : PN Mercantour, PN Calanques, INRAE et IGN Aix-en-Provence, DPFM, CEREMA, ASP PACA-Corse, OFB DR PACA, ANSES 06, ONF : Agence DFCL, Agences Etudes et Travaux Midi-Méditerranée, Agence Territoriale Bouches du Rhône/ Vaucluse et Agence territoriale Alpes de Haute Provence

Autres structures et agents détachés : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Occitanie

DDT/DD(ETS)PP : Haute-Garonne, Lot,

Enseignement technique : Haute-Garonne, Lot

Établissements publics : ONF DT Sud Méditerranée et Occitanie, Agence Territoriale Hérault/Gard, Agence territoriale Haute-Garonne/Hautes-Pyrénées/Gers, Agence territoriale RTM Pyrénées

Autres structures/agents détachés : Lot, Haute-Garonne



Mario CHARRIERE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 61 63
Portable : 06 75 85 36 45
mario.charriere@agriculture.gouv.fr



Cécile DUMAINE-ESCANDE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 25 34
Portable : 07 61 19 10 46
cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Aveyron, Lozère

Enseignement technique : Aveyron, Lozère

Établissements publics : ASP Occitanie, Parc National des Cévennes, ONF Agence Territoriale Lozère

Autres structures et agents détachés : Aveyron, Lozère

Suit les agents en poste :

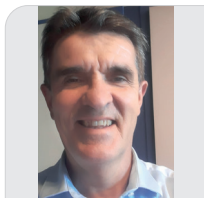
DREAL : Occitanie, DIRSO, MTE-CVRH

DDT(M)/DD(ETS)PP : Aude, Gers, Tarn-et-Garonne

Enseignement technique : Aude, Gers, Tarn-et-Garonne

Établissements publics : SCHAPI 31, OFB DR Haute-Garonne, VNF 31, Météo-France

Autres structures/agents détachés : Aude, Gers, Tarn-et-Garonne



Benoît LAVIGNE
(Toulouse)

Portable : 06 08 65 79 16
benoit.lavigne@agriculture.gouv.fr



Sophie BERANGER-CHERVET
(Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 02
Portable : 06 85 90 29 96
sophie.beranger-chervet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Enseignement technique : Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Enseignement supérieur : ENSFEA

Établissements publics : Parc National des Pyrénées, ONF Agence territoriale Ariège/Aude/Pyrénées Orientales

Autres structures et agents détachés : Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Corse

DREAL : Corse

DDT(M)/DD(ETS)PP : Var, Vaucluse, Corse-du-Sud

Enseignement technique : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse

Établissements publics : Parc National de Port-Cros, Conservatoire botanique PACA, INAO (Corse, Var et Vaucluse), ONF : Agence Alpes-Maritimes / Var et Corse du Sud, OFB Hérault (centre national)

Autres structures et agents détachés : Var, Vaucluse, Corse-du-Sud

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Rémi BOUTROUX
(Montpellier)

Portable : 06 08 69 62 15
remy.boutroux@agriculture.gouv.fr



Catherine CARRÈRE-ROLAND
(Montpellier)

Portable : 06 77 10 48 45
catherine.carrere-roland@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Hautes-Alpes, Gard, Hérault

Enseignement technique: Gard, Hérault, Lycée de la Mer à Sète

Établissements publics: IFCE Uzès (dont antenne Aveyron et Haute-Garonne), INAO Occitanie, IFCE du Gard-Antenne de l'Aveyron, Parc National des Ecrins, ONF Hautes-Alpes et RTM

Autres structures et agents détachés: Gard, Hérault, Hautes-Alpes

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Haute-Corse, Tarn

DML: Haute-Corse

Enseignement supérieur : ENVT, Institut Agro (y compris Florac), CIHEAM, CIRAD, AgroParisTech Montpellier

Enseignement technique : Tarn

Établissements publics: ONF Haute-Corse, Agence territoriale Aveyron/-Lot/Tarn/Tarn et Garonne, ANSES, INRAE Montpellier

Autres structures et agents détachés: Haute-Corse, Tarn

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Nathalie Lepage : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin: 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : 51, RUE KIESER – CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



François BONNET
Coordonnateur de la mission (Tours)

Tél. : 02 47 70 82 39
Portable : 06 32 74 16 62
francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr



Sophie BOUYER
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 91
Portable : 06 65 80 54 89
sophie.bouyer@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM: Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
DDT(M) et DDPP: Indre-et-Loire
Enseignement technique: Indre-et-Loire
Établissements publics MAA-MTE: INAO (Indre-et-Loire), IFCE (Indre-et-Loire), INRAE (Indre-et-Loire)
Autres structures/agents détachés: Indre-et-Loire
Référent national: co-référent FAM

Suit les agents en poste :

DDT et DD(ETS)PP: Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Enseignement technique: Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Établissements publics MAA-MTE: ANSES (Deux-Sèvres), INRAE (Deux-Sèvres, Vienne), ONF Agence territoriale Poitou-Charentes (Poitiers)
Autres structures/agents détachés: Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne



Christine GUÉRIN
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 38
Portable : 07 78 14 94 82
christine.guerin@agriculture.gouv.fr



Murièle MILLOT
(Tours)

Tél. : XXX
Portable : 06 59 71 13 06
muriele.millot@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Cher, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
Enseignement technique: Cher, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
Établissements publics MAA-MTE: INRAE (Haute-Vienne), IFCE (Arnac-Pompadour), ONF Agence territoriale Berry Bourbonnais (Bourges), ONF Agence territoriale Limousin (Limoges)
Autres structures/agents détachés: Cher, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
Référente nationale: co-référente IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL: Centre-Val de Loire
DDT(M)/DD(ETS)PP: Eure-et-Loir, Indre, Loiret
Enseignement technique: Eure-et-Loir, Indre, Loiret
Établissements publics MASA-MTE: INRAE (Loiret), IGN (Nogent-sur-Vernisson), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Orléans), DR OFB Centre-Val de Loire, ONF DT Centre-Ouest-Aquitaine et Agence territoriale Val de Loire (Boigny-sur-Bionne)
Autres structures/agents détachés: Eure-et-Loir, Indre, Loiret (dont SGAR Centre Val de Loire et Commissariat général au Développement durable - CGDD (Orléans))
Référente nationale: IGN

XXX
(Bordeaux)

Tél. : XXX
Portable : XXX
XXX@agriculture.gouv.fr



Jean-Charles QUINTARD
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 69
Portable : 06 08 05 41 61
jean-charles.quintard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Landes*, Lot-et-Garonne*, Pyrénées-Atlantiques**
Enseignement technique: Landes*, Lot-et-Garonne*, Pyrénées-Atlantiques**, Lycée maritime (Ciboure)**
Établissements publics MAA-MTE: IFCE (Pau-Gelos** et Villeneuve-sur-Lot*), INAO (Pau)**, ONF Agence territoriale Landes-Nord Aquitaine (Bruges)*, ONF Agence territoriale Pyrénées-Atlantiques (Pau)**
Autres structures/agents détachés: Landes*, Lot-et-Garonne*, Pyrénées-Atlantiques**
Intérim :
*Sylvie BONNET
**Jean-Charles QUINTARD

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Charente, Charente-Maritime
Enseignement technique: Charente, Charente-Maritime, Lycée maritime (La Rochelle)
Établissements publics MAA-MTE: DR-ASP Nouvelle-Aquitaine, ASP siège (Limoges), Conservatoire du Littoral (Rochefort)
Autres structures/agents détachés: Charente, Charente-Maritime
Référent national: co-référent ASP

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Nathalie Lepage : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin: 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : 51, RUE KIESER – CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Sylvie BONNET
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 50
Portable : 07 63 30 14 07
sylvie.bonnet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Nouvelle-Aquitaine

DDT(M)/DD(ETS)PP: Dordogne, Gironde

Enseignement supérieur : Bordeaux Sciences Agro

Enseignement technique: Dordogne, Gironde

Établissements publics MAA-MTE: INRAE (Villenave d'Ornon),
IFCE DT Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), IGN DT Sud-Ouest
(Saint-Médard-en-Jalles), DR OFB Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux),
INAO DT Aquitaine et Poitou-Charentes

Autres structures/agents détachés: Dordogne, Gironde

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

SITE DE RENNES : CITÉ DE L'AGRICULTURE, 15 AVENUE CUCILLÉ – 35047 RENNES CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) :

Bénédicte Letellier: 02 99 28 20 56 (DR de Bretagne, DDI 35, 49, 53, 61, EA Bretagne, ASP Bretagne, INAO, INRAE, CEREMA, OFB, ONF 35 et 61) /
Stéphanie Mobihan: 02 99 28 22 83 (DR de Normandie, DDI 22, 27, 50, 56, 85, EA Normandie, ASP Normandie, Institut AGRO Rennes, ONF 22, IGN, ANSES) /
Catherine Tirado: 02 99 28 22 86 (DR de Pays de la Loire, DDI 14, 29, 44, 72, 76, EA Pays de la Loire, ASP Pays de la Loire, Lycées maritimes, ONIRIS, IFCE, ONF 44 et 76)

Mail : liste-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Béatrice ROLLAND
Coordonnatrice de la mission

Tél. : 02 99 28 22 91
Portable : 07 63 45 54 43
beatrice.rolland@agriculture.gouv.fr



Luc CHALLEMEL-DU-ROZIER

Tél. : 02 99 28 22 84
Portable : 06 13 61 08 54
luc.challemel-du-rozier@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bretagne
DDT(M)/DDPP : Calvados, Ille-et-Vilaine
Enseignement technique : Normandie (Eure et Manche)
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Calvados, Ille-et-Vilaine

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Pays de la Loire
DDT(M)/DDPP : Eure, Loire Atlantique, Morbihan
Enseignement technique : Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Sarthe et Mayenne)
Établissements publics MAA-MTE : ASP Bretagne et Pays-de-Loire, INRAE, CEREMA 44, ONF 35 et 44
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Eure, Loire-Atlantique et Morbihan
Référent national : CEREMA



Patrick DEHAUMONT

Tél. : 02 99 28 22 92
Portable : 06 80 26 29 51
patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr



Caroline GUILLAUME

Tél. : 02 99 28 22 89
Portable : 06 07 60 26 22
caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bretagne,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Finistère, Manche, Mayenne
Établissements publics MAA-MTE : OFB, IFCE (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 29
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Finistère, Manche, Mayenne
Référent national : IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Pays de la Loire,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Maine-et-Loire
Enseignement technique : Pays-de-Loire (Maine-et-Loire et Vendée), Bretagne (Côtes-d'Armor et Morbihan)
Enseignement supérieur : Institut AGRO Rennes et Angers, ONIRIS
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA 49
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Maine-et-Loire



Benoit JACQUEMIN

Tél. : 02 99 28 20 67
Portable : 06 74 85 63 15
benoit.jacquemin@agriculture.gouv.fr



Thierry PLACE

Tél. : 02 99 28 22 88
Portable : 06 09 37 73 70
Thierry.place@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Normandie
DDT(M)/DD(ETS)PP : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée
Enseignement technique : Normandie (Calvados, Orne et Seine-Maritime)
Établissements publics MAA-MTE : ONF 61
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Normandie
DDT(M)/DDPP : Sarthe, Seine-Maritime
Enseignement technique : Bretagne (Finistère et Ille-et-Vilaine)
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 76, ONF 76, ASP Normandie
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Seine-Maritime, Sarthe

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES
À L'OUTREMER

CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargée d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Sandrine Taureau : 05 61 10 62 29

Mail de la MAPS : liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr



Valérie CAMPOS

Tél. : 05 61 10 61 56
Portable : 07 62 26 33 63
valerie.campos@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion
COM et TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française,
Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon